

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20240404

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Vibraye en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, MM. DUPIN Christian et HUGUET Jean-Pierre membres suppléants.
4 avril 2024	
Date d'affichage	
4 avril 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 31	
Votants : 37	

### Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle  
M. CHÉRON Michel  
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme JUMERT Annie  
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à M. VADÉ Prosper  
M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre  
Mme RENARD Candy  
Mme STERBA Éléonora donne pouvoir à M. MASSÉ Nicolas

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : FONDS D'INVESTISSEMENTS DURABLES  
CONVENTION DEPARTEMENT - EPCI**

Le Conseil départemental de la Sarthe, lors de sa séance plénière du 24 juin 2022, a décidé la création d'un fonds territorial d'investissements durables doté de 14,7 M€ afin de soutenir les communes et communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Ainsi, le Président du Conseil départemental a notifié une enveloppe globale de 118 897 €, sur la période 2022-2025, pour la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, avec un taux départemental maximal de 80%.

Monsieur le Président informe que les projets suivants pourraient bénéficier de cette aide financière :

- Construction d'un tiers lieu à Saint Calais,
- Travaux énergétiques à la maison de santé de Saint Calais,
- Travaux énergétiques à l'espace cowork - pompe à chaleur (Bessé-sur-Braye),
- Création d'un parcours ludo-sportif à la base de loisirs intercommunale (Lavaré).

Dès lors, il convient de conventionner avec le Département de la Sarthe.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

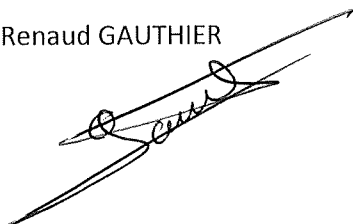
- **APPROUVE** les projets d'investissement tels qu'exposés ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention du Département de la Sarthe au titre du fonds territorial d'investissements durables 2022/2025 pour un montant de 118 897 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante et à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,

Renaud GAUTHIER



Le Président,

Michel LEROY

